

Petit courrier de nos lectrices

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **29 (1941)**

Heft 591

PDF erstellt am: **23.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-264120>

Nutzungsbedingungen

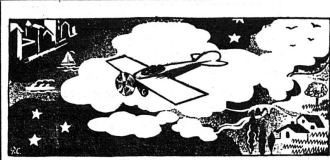
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Correspondance

Les aides volontaires de l'agriculture seront-elles rétribuées ?

Mademoiselle la Rédactrice,
Dans ses deux derniers numéros, le *Mouvement* a annoncé que l'aide apportée par les femmes aux familles d'agriculteurs serait entièrement bénévole. C'est là une affirmation trop catégorique, et qui est de nature à retenir la plupart des femmes qui le désiraient de s'enrôler dans le service agricole volontaire.

A la décharge de notre journal, il faut reconnaître que les instructions fournies par le Département fédéral de l'Economie publique ne concordent pas toujours, et que, à travers les différents arrêtés pris par le Conseil fédéral depuis le début de la mobilisation, on sent une évolution très nette du principe de l'obligation vers celui du volontariat.

Mais aide volontaire ne veut pas nécessairement dire aide bénévole. Et si l'on veut attirer

à l'agriculture des volontaires en quantité suffisante, il est de toute nécessité qu'on leur permette de vivre, c'est-à-dire qu'on leur fournisse, à côté d'un petit argent de poche, les moyens de payer les habits qu'elles usent, la chambre que la plupart d'entre elles ont en ville, et le bordereau d'impôt qui ne fera sûrement pas défaut à la fin de l'année.

Le Département fédéral de l'Economie publique l'a compris qui, dans son ordonnance du 11 février 1941, fait aux offices préposés à l'affectation de la main-d'œuvre un devoir de veiller à ce que la main-d'œuvre mise à la disposition de l'agriculture, y compris les volontaires, soit convenablement traitée et reçoive le salaire en usage dans la localité. De plus, comme les salaires payés dans l'agriculture ne correspondent pas, d'une façon générale, à ceux des autres métiers, il prévoit pour les volontaires comme pour les autres travailleurs, la possibilité de toucher, en plus, des allocations et des subsides de transfert. Les premières correspondent aux allocations pour perte de salaire et de gain, et sont établies sur les mêmes bases. Les deuxièmes ne peuvent être versées qu'à titre exceptionnel lorsque l'employeur n'est pas en situation de payer un salaire normal ou lorsque l'allocation de transfert ne peut être versée.

Malheureusement les renseignements fournis par le même Département en date du 21 mars 1941 aux organisations qui s'occupent du placement des volontaires font entendre un son de

cloche un peu différent. Ils distinguent trois modes d'affectation de la main-d'œuvre.

1. Les travailleurs, principalement ceux qui sont en quête d'emploi et qui ont besoin de gagner leur vie, seront placés dans les exploitations agricoles aux conditions usuelles de salaires et de travail. La préférence sera donnée à ceux à qui les travaux des champs sont déjà familiers.

2. Les travailleurs qui offrent leur concours gratuitement ou contre une modeste rétribution peuvent rendre des services appréciables comme aides volontaires.

3. Si les moyens de recrutement habituels et l'offre des volontaires ne peuvent couvrir les besoins en main-d'œuvre, on fera appel aux personnes assujetties au service obligatoire du travail.

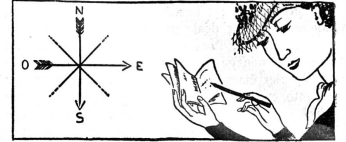
Les sociétés féminines n'étant, d'après la même circulaire, chargées que du placement du groupe 2, il semble en effet que l'aide qu'elles fournissent doit être bénévole ou à peu près. Mais rien n'empêche les femmes en quête d'emploi et celles qui ont besoin de gagner leur vie de se rattacher au groupe 1, dont le placement incombe aux offices du travail.

Il nous a paru utile de jeter quelque lumière sur cette question de la rétribution des aides de l'agriculture, car le renchérissement de la vie et l'aggravation des impôts empêcheront bien des femmes, qui pouvaient encore le faire l'année dernière, d'offrir cette année leurs services de façon entièrement désintéressée.

Veuillez recevoir, etc. Cécile CLERC.
Neuchâtel, le 21 avril 1941.

de l'un contrat d'apprentissage ménager déposé au Département du Commerce et de l'Industrie, Service des Apprentissages. Des dérogations pouvant être faites par écrit aux clauses du contrat-type de travail, il est recommandé de bien préciser les conditions d'engagements des jeunes filles afin d'éviter toute contravention aux dispositions de ce contrat.

Des exemplaires du contrat-type de travail pour le personnel domestique féminin peuvent être demandés à l'Office cantonal de Conciliation, 14, rue de l'Hôtel-de-Ville, Genève, ou au Secrétariat romand de l'Association, 2, rue Et-Dumont, Genève.



Garnet de la Quinzaine

Samedi 3 mai:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Et-Dumont, 16 h.: Thé mensuel. Célébration d'un double anniversaire. (Vingt ans d'activité de M^{lle} Joss, gérante, et trente ans du local de la rue Et-Dumont).

Dimanche 4 mai:

YVERDON: Association agricole des femmes vaudoises. Aula du Collège. 11 h.: Assemblée générale. — 14 h.: *Ce qui se fait en France*, causerie par M^{lle} M. Folly. *Organisation de l'aide à la campagne*, causerie par M^{me} J.-L. Dufour; *Campagnardes et citadines*, causerie par Mme A. Droz.

Mercredi 7 mai:

GENÈVE: Association pour le Suffrage féminin, 22, rue Et-Dumont, 20 h. 30: Séance mensuelle: *La nouvelle loi sur la fermeture des magasins*, par M. Ch. Rosset, député. Discussion.

Samedi 10 mai:

LAUSANNE: Association vaudoise pour le Suffrage féminin, Lycéum-Club, 12, rue d'Etraz, 15 h.: Assemblée générale annuelle. — 16 h.: Thé. — 17 h.: *Les sports et la vie de famille*, causerie par M. Aeschmann, rédacteur à la Gazette de Lausanne.

Judi 15 mai:

ROLLE: Assemblée générale de la Fédération des Unions de Femmes du canton de Vaud.

Dimanche 18 mai:

GENÈVE: Maison de paroisse des Eaux-Vives (tram No 1). Assemblée romande de la Ligue suisse de Femmes abstinences. 10 h.: Culte d'ouverture, chant, rapports divers, entretien sur les rapports: *Pommes et pruneaux* et *Lumière*. — 12 h. 30: Pique-nique. — 14 h.: Départ pour la Maison des Charmilles, établissement pour enfants difficiles, et visite de la maison avec M^{lle} B. Richard, juge-assesseur à la Chambre pénale de l'Enfance. 15 h.: *Nos grands sont difficiles*, causerie par le Dr. Brantmayr. — 16 h. 30: Thé offert par la section de Genève. — Les séances sont publiques. — Comptoir de librairie. — Pour tous renseignements, s'adresser à Mme A. Chaix, Bourg-de-Four, 24, Genève.

Carrières féminines

"Soins de beauté"

(Suite de la 1^{re} page)

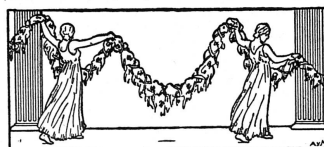
Il sera toujours à conseiller à une jeune fille qui, en dépit de ces circonstances difficiles, tient à diriger son activité de ce côté, d'avoir la patience d'attendre qu'une place d'apprentie soit libre dans une bonne entreprise, où elle puisse vraiment apprendre son métier. Une fois mise à même de suivre la filière, qu'elle évite de se laisser tenter par des offres faciles, et fasse à fond l'apprentissage de trois ans, indispensable à toute bonne ouvrière. Et ensuite, qu'elle ne s'imagine pas trouver immédiatement une place dans un salon de grande ville! Trop de jeunes filles oublient, en effet, que, dans des bourgs et des villages, l'on sait apprécier le travail bien fait. Mais le métier est fatigant, la journée de travail longue (en moyenne 10 heures) et les gains modestes et irréguliers, parce qu'ils dépendent en bonne partie des pourboires. C'est pourquoi un extérieur plaisant et des manières agréables ont autant d'influence sur le gain d'une coiffeuse que l'habileté technique.

Les soins de beauté et de manucure tiennent de près au programme d'apprentissage d'une

coiffeuse, mais toute jeune fille qui s'y intéressera bien, une fois son apprentissage terminé, de suivre encore des cours spéciaux. La combinaison des deux activités «coiffure-soins de beauté» paraît assez heureuse, et est davantage à conseiller que le maquillage seul. Cependant, ce dernier est aussi exercé comme une profession en elle-même, et comprend les soins du visage, des sourcils, des cils, et généralement ceux des mains: c'est pourquoi la connaissance des tissus cutanés et sous-cutanés est nécessaire pour permettre d'exécuter judicieusement des massages, des applications et autres manipulations. Que l'on se dise bien à ce propos que ce n'est pas d'employer tel ou tel produit qui importe, mais bien de savoir comment l'employer. Les soins de la peau sont de beaucoup les plus importants, et le maquillage ne vient qu'en seconde ligne. Malheureusement, et bien que ce métier ainsi compris exige une préparation sérieuse et approfondie, il n'est guère prudent, et nous estimons nécessaire de le dire ici, de se fier à la plupart des cours de soins de beauté lancés à grand renfort de réclame: par exemple, un cours qui promet une formation professionnelle complète en deux mois pour 1000 fr. ne garantit pas du tout un aussi bon résultat qu'un cours donné pour 500 fr. seulement. Un autre critère du sérieux de ces entreprises est l'attention qu'elles portent aux débouchés qui s'offrent à leurs élèves: trop souvent, celles-ci espèrent pouvoir gagner leur vie uniquement par la pratique des soins de beauté — et ceci tout spécialement lorsqu'il s'agit de femmes qui, pour un motif ou un autre, sont obligées de reprendre une occupation rémunérée — sans réaliser les difficultés qui les attendent. L'aménagement d'un salon de maquillage et soins de beauté exige au moins 3.000 fr., puis une forte publicité, malgré laquelle, pendant des mois et des mois, il faut attendre la clientèle et se contenter de quelques heures de travail par semaine... jusqu'à ce que vienne enfin le moment où, non seulement l'on peut couvrir ses frais, mais encore vivre de son gain. — Mais, entend-on souvent dire, il y a aussi des places d'employées dans des salons de beauté pour celles qui ne peuvent pas s'établir à leur compte? — Oui... mais si l'on y regarde de près, l'on constate que la propriétaire travaille elle-même seule le plus souvent, parfois tout juste avec une employée, que bien des salons de coiffure n'engagent pas de personnel pour le maquillage, et que les postes saisonniers dans les stations de villégiature sont rares. Il existe, il est vrai, quelques places isolées dans des entreprises de parfumerie ou de produits de beauté pour des démonstrations de la valeur de ces produits, mais pour lesquelles l'on n'emploie que de très jeunes et jolies filles. ...Telle est «sans fard» la situation dans cette profession.

G. NIGLI.

(Office suisse pour les professions féminines.)
(Libre trad. française.)



A travers les Sociétés

Changement de local.

On nous avise que le bureau de placement de l'Union des Femmes de Genève a été transféré à l'Ecole du Grutli, 16, rue Général-Dufour, au

3^{me} étage. Ce bureau est ouvert tous les jours de 9 h. 30 à 11 h. 30 (Téléphone 4.28.17).

Celles qui s'en vont.

A l'Institution de Béthanie, à Lausanne, où elle s'était retirée il y a quelques mois, est décédée, M^{lle} Marie Panchaud, ancienne institutrice, une personnalité d'un grand mérite et d'une vive intelligence. Elève de l'Ecole supérieure des jeunes filles elle a enseigné durant de longues années comme institutrice privée, en Angleterre notamment; elle s'y trouvait en 1883 lorsque M^{lle} Jenny Bonjour, la future maîtresse de l'Ecole supérieure de jeunes filles, fut engagée à Clifton, dans une famille proche parente de celle où enseignait M^{lle} Panchaud; les deux amies y résérèrent encore des liens d'affection qui furent rompus en 1911 par le décès prématuré de M^{lle} Bonjour, dont le souvenir est resté vivant à l'Ecole de Villamont. M^{lle} Panchaud était rentrée au pays il y a de nombreuses années, et tout en dirigeant un pensionnat prit une vive part à la vie de diverses sociétés et au mouvement féministe.

S. B.

La Ligue suisse des Femmes Abstinences (Section de Genève)...

...rappelle aux ménagères qui font leurs nettoyages de printemps qu'elle reçoit avec reconnaissance tous les objets usagés ou neufs: vêtements, livres, meubles, bibelots, etc., pour son Petit-Marché-Bric à bras annuel. Téléphoner au 4.97.43 le matin, à Mme A. Chaix, Bourg-de-Four, 24, qui fera prendre à domicile.

Association suisse pour le service domestique.

Ce printemps, comme chaque année, bon nombre de nos jeunes compatriotes suisses-allemandes viendront «en place» à Genève. Le secrétariat romand de l'Association suisse pour le Service domestique rappelle donc aux maitresses de maison occupant des jeunes filles mineures comme aides ménagères (volontaires) que celles-ci sont soumises aux dispositions du contrat-type de travail pour le personnel domestique féminin en vigueur dans le canton de Genève tout comme les employées de maison majeures; seules font exception les jeunes filles qui sont au béné-

Corsets Clément

26, Rue du Marché

Toutes les dernières nouveautés
Tous les genres
Tous les prix

TIMBRES ESCOMPTE JAUNES

Un métier agréable et lucratif

Lydia Daïnow

Genève
forme des élèves.

Cours théorique et pratique de soins de beauté
Institut de Beauté
2, pl. Fusterie
GENÈVE



MODES

ANGELINE BASILE

11, rue Lévrier — Genève

Téléphone 2.37.01



La Maison de la Laine
et de tous les tricots

TRICOTEUSE DE LA MADELEINE

1, rue du Vieux-College — Genève
(côté Poste) Tél. 4.59.91

Explications gratuites de M^{me} V. Renaud
Imp. H.-P. RICHTER, rue Alfred-Vincent, 10, GENEVE

POMPES FUNÈRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Plainpalais et Petit-Saconnex

5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone : 4.32.85 (permanent)

EN CAS DE DÉCÈS

s'adresser au téléphoniste de suite à l'adresse ci-dessus
FORMALITÉS GRATUITES



tion a fait défaut à l'écrivain en vogue qui, parmi les romanciers parisiens de la vieille génération, a le mieux pressenti l'importance de l'évolution féminine au seuil du vingtième siècle.

Marianne GAGNEBIN.